****

**MISSION ACADEMIQUE EDD MONTPELLIER**



**CONTACTS :**

Béatrice Cheutin, [beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr](mailto:beatrice.cheutin@ac-montpellier.fr), cheffe de mission académique EDD

Florence Thorez [florence.thorez@ac-montpellier.fr](mailto:florence.thorez@ac-montpellier.fr), chargée de mission EDD

Caroline Roullier [davlc@ac-montpellier.fr](mailto:davlc@ac-montpellier.fr), déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne

|  |
| --- |
| **Les éco-délégués** (mise à jour septembre 2020) |

**Extrait de la circulaire « Renforcement de l'éducation au développement durable Agenda 2030 » du 24-9-2020**

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

**3.1 Les éco-délégués, pivot du développement durable dans les établissements**

Les mesures inscrites dans la circulaire du 27 août 2019 doivent être systématisées.

Les éco-gestes prévus dans la circulaire peuvent être complétés, notamment par la mise en place de la collecte et du tri de déchets numériques et d'une façon plus générale la diffusion de bonnes pratiques écologiques dans les usages du numérique.

L'élection des éco-délégués de classe est désormais obligatoire au collège et au lycée et peut être organisée simultanément avec celle des délégués de classes. Elle peut également être proposée aux élèves de CM1 et CM2. Les mêmes élèves peuvent, le cas échéant, être à la fois délégués de classe et éco-délégués.

Les éco-délégués deviennent des acteurs essentiels de l'EDD au sein de l'établissement. Ils ont ainsi quatre missions essentielles :

1. Porter des projets à construire collectivement ;
2. Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs ;
3. Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation ;
4. Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades.

Les démarches collectives qu'ils initient ou auxquelles ils contribuent doivent être inscrites dans au moins un des axes du projet d'établissement. Intervenant au sein de l'établissement, les éco-délégués peuvent aussi proposer des réalisations dans l'environnement proche. Leur action se conçoit en relation avec les éco-délégués du conseil de la vie collégienne (CVC) ou du conseil de la vie lycéenne (CVL), comme avec la Maison des lycéens, ainsi que tous autres partenaires internes et externes à l'établissement, notamment les conseils municipaux, départementaux et régionaux des jeunes.

Leur engagement doit être facilité et leurs actions concertées, notamment en prévoyant des rendez-vous réguliers dans l'établissement, mais aussi au niveau des bassins ou des réseaux territoriaux E3D, ainsi qu'au niveau départemental. Un rendez-vous régional et interacadémique annuel peut favoriser de nouvelles dynamiques dans le cadre du déploiement de la stratégie Agenda 2030 : il rassemblera alors principalement les élus des CVC et des CVL, mandatés par les éco-délégués de classe.

Les éco-délégués disposent également d'un espace de dialogue. Ils sont intégrés aux processus de labellisation E3D. Leur réseau fait l'objet d'une animation spécifique pilotée par la mission académique et les coordonnateurs départementaux.

Dans le cadre des projets pédagogiques engagés, des outils collaboratifs sont mis à leur disposition, notamment pour favoriser échanges et dialogues interacadémiques. Ils viseront également à faciliter des auto-évaluations des actions menées et à élaborer un cadre de reconnaissance des acquis et des savoirs issus de leur engagement.

**Pour mémoire :**

**Extrait de la circulaire « EDD 2030 »** circulaire n° 2019-121 du **27-8-2019**

<https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377>

**1.2 Généraliser les éco-délégués**

La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement.

A minima, chaque collège et lycée désignera un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement dès l'année scolaire 2019-2020, soit 20 000 éco-délégués d'établissement. Ces binômes d'éco-délégués seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au sein du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL).

Au-delà, chaque établissement est incité à organiser l'élection, dans chaque classe, d'un éco-délégué qui aura pour rôle de promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe (extinction des lumières, par exemple pendant les récréations ou pauses méridiennes, usage raisonné des chauffages, etc.) et de proposer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement. Cette élection peut utilement intervenir concomitamment aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités. Alors que les collèges et lycées comprennent près de 250 000 classes, l'effet levier d'une telle initiative est considérable et doit donc être fortement encouragé.

Afin d'encourager ces initiatives synonymes d'économies d'énergie, les établissements communiqueront chaque année aux élèves et à leurs parents un bilan énergétique, révélant les différentes consommations d'eau et d'énergie et leur évolution. Le même type de démarche pourra être utilement engagé en matière de consommation de papier.

**Généraliser les éco-délégués ou délégués à l’environnement durable dans toutes les écoles et dans tous les établissements (2015)**

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo6/MENE1501684C.htm>

Les éco-délégués sont des élèves, ambassadeurs de l’environnement et du développement durable auprès de leurs camarades de classe.

La fonction d’éco-délégué peut être favorable au parcours scolaire des élèves qui décident de s’y engager. Ils expérimentent ainsi l’exercice de premières responsabilités et s’ouvrent au travail partenarial spécifique au développement durable. Cette fonction enrichit d’une manière originale leurs apprentissages civiques ainsi que leur connaissance des réalités de leur établissement et de leur territoire.

Des éco-délégués ou délégués au développement durable seront désignés dans chaque école et établissement, chargés de porter la démarche de développement durable auprès de leurs camarades et de proposer des actions.

Les délégués au développement durable ou éco-délégués existent déjà dans certains établissements. Cette pratique sera généralisée afin de favoriser une sensibilisation des élèves par leurs pairs. Concrètement, il y aura a minima deux délégués par niveau (deux pour les 6ème, deux pour les 5ème etc). Mais il peut aussi y en avoir plus, par exemple un par classe, pour les écoles et établissements qui le souhaitent.

Les éco-délégués seront de véritables ambassadeurs des bonnes pratiques de développement durable auprès de leurs camarades et seront par ailleurs force de proposition pour identifier des idées d’actions au sein de l’école ou de l’établissement.

Selon les établissements, les éco-délégués peuvent être coordonateurs entre les différents publics de la communauté éducative : élèves, enseignants, personnels techniques, de gestion et de direction, ainsi que représentants des partenaires extérieurs et des collectivités.

|  |
| --- |
| **Eco-délégués (éco-référents, éco-motivés, etc.) différentes possibilités d’engagement**  **Référents**   * Connaitre les objectifs de développement durable * S'informer sur la transition écologique et énergétique * Réfléchir aux comportements et modes de vie, aux questions socialement vives en lien avec les ODD   **Relais**   * Informer ses camarades des actions et projets auxquels chacun peut s'associer * Faire le lien entre ses camarades et les instances de réflexion et de décision de l’établissement, relayer leurs questions et propositions   **Acteurs et force de proposition**   * Sensibiliser ses camarades au respect de l'environnement et des personnes, sans être moralisateur * Transmettre l’envie d’agir dans l’établissement * Aider à amorcer des changements de fonctionnement, de pratiques et de comportements dans l'établissement * Être moteur dans les choix et la mise en place d'actions dans la classe, dans l’établissement et au-delà… * Trouver les partenaires pertinents : enseignants, personnels, collectivités, associations, entreprises, etc. * Développer une stratégie de communication efficace   **Ambassadeurs**   * Participer aux instances de réflexion et de décision de l’établissement : CVC, CVL, CESC, Comité de pilotage E3D, CA, etc. * Représenter l'établissement lors d'événements locaux, régionaux ou nationaux   **Garants des actions menées**   * Participer aux enquêtes et évaluations des actions menées   **Elus ou volontaires**, cooptés, à temps plein, sur un projet… |

**Pistes d’actions dans l’académie de Montpellier, et au-delà**

**CVL et CVC, CAVL, CNVL :**

Le Conseil de Vie Collégienne (CVC) et le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) sont des instances d’échanges et de dialogue entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Ils sont de ce fait des lieux d’expression qui permettent la reconnaissance et la valorisation de l’engagement. Sont ainsi favorisées les compétences sociales (apprendre à se positionner, voter, construire ses opinions, décider, agir…) qui viennent compléter les compétences scolaires.

Le conseil des délégués pour la vie lycéenne (ou collégienne) est obligatoirement consulté sur un certain nombre de questions liées à la vie de l'établissement notamment :

* l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
* les questions de restauration et d'internat,
* la santé, l'hygiène et la sécurité,
* l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne,
* l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Plus de précisions sur : <https://www.education.gouv.fr/cid73077/le-conseil-des-delegues-pour-la-vie-lyceenne.html> et<http://www.ac-montpellier.fr/pid32124/vie-lyceenne-collegienne.html>

Les élus des CVL élisent des représentants au Comité Académique de Vie Lycéenne (CAVL), instance consultative présidé par le Recteur.

Les élus des CAVL élisent des représentants au Comité National de Vie Lycéenne (CNVL), instance consultative présidée par le ministre de l’Education nationale et de la Jeunesse.

Suite à la mobilisation des jeunes pour le climat, le ministre de l’ENJ a proposé aux établissements d’organiser des échanges au sein des établissements en impliquant les élus des CVL. Les contenus de ces débats ont été synthétisés au niveau académique puis portés, par les élus lycéens nationaux, auprès du ministre. Il en est ressorti **huit mesures** pour que les écoles et les établissements deviennent un terrain d’engagement pour le développement durable :

<https://www.education.gouv.fr/cid144421/une-ecole-engagee-pour-le-developpement-durable-et-la-transition-ecologique.html>

Ainsi, à partir de la rentrée 2019, une séance annuelle complète des CAVL sera consacrée aux thématiques du développement durable, dont le changement climatique et la biodiversité. An niveau national, le CNVL sera également consacré, au moins une fois par an et sur la base des conclusions des CAVL, à ces thématiques et aux mesures opérationnelles à engager en la matière.

**Labels E3D (Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable) :**

La démarche E3D (Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable) place les élèves au cœur de l’engagement de l’Ecole/Etablissement pour apporter des solutions concrètes aux Objectifs de Développement Durable. Cette démarche globale s’appuie sur, et nourrit, les enseignements, les parcours éducatifs, les actions éducatives et techniques de l’Ecole/Etablissement. Elle peut être labellisée à la demande des Ecoles/Etablissements.

Dans l’académie de Montpellier36 écoles/établissements ont été labellisés en 2017-2018, 35 en 2018-2019, 42 en 2019-2020 soit 113 écoles/établissements pour l’académie.

Voir les écoles/établissements labellisés et le cahier des charges sur : <http://www.ac-montpellier.fr/pid32189/education-developpement-durable.html>

**Journées Académiques EDD (JAEDD)**

Cette initiative académique se renouvelle depuis 7 ans. Lors des JAEDD les élèves, accompagnés par des membres de la communauté éducative, présentent leurs actions en faveur des ODD à d’autres élèves.

En 2019 elles ont accueilli près de 700 élèves, représentant leurs 2350 camarades engagés dans des projets EDD ou des démarches E3D de l’école primaire (cycle 3) au collège et aux lycées.

Voir les recueils des projets des 7 éditions sur : <http://www.ac-montpellier.fr/pid32189/education-developpement-durable.html>

**La transition écologique et solidaire pour un développement durable**

« La **transition** désigne « un processus de transformation au cours duquel un système passe d’un régime d’équilibre à un autre ». Cette transformation structurelle touche simultanément les secteurs technologique, économique, écologique, socioculturel et institutionnel et les évolutions de ces secteurs se renforcent mutuellement. »

[La transition : analyse d’un concept (PDF - 1000.98 Ko)](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Transition%20-%20Analyse%20d%27un%20concept.pdf) Théma - Juin 2017

« Le **développement durable** est un mode de développement qui **répond aux besoins des générations présentes** **sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des **besoins essentiels des plus démunis**, à qui il convient d’accorder la plus grande priorité, et l’idée des **limitations que l’état de nos techniques et de notre organisation sociale** impose sur la **capacité de l’environnement** à répondre aux besoins actuels et à venir. »

***Notre avenir à tous*** (*Our Common Future*), 1987, Commission mondiale sur l’environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, Gro Harlem Brundtland.

**La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020** fixe le cap en matière de développement durable. Elle assure la cohérence de l’action publique et facilite l’appropriation par le plus grand nombre des enjeux et des solutions à apporter.  Elle repose sur trois piliers.

**Définir une vision à l’horizon 2020 (axes 1 à 3)**

La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l’utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales.

* Axe 1 - Développer des territoires durables et résilients
* Axe 2 - S’engager dans l’économie circulaire et sobre en carbone
* Axe 3 - Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

**Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte (axes 4 à 6)**

Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l’énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l’économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l’innovation...

* Axe 4 - Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
* Axe 5 - Accompagner la mutation écologique des activités économiques
* Axe 6 - Orienter la production de connaissances, la recherche et l’innovation vers la transition écologique

**Favoriser l’appropriation de la transition écologique par tous (axe 7 à 9)**

La mutation nécessaire appelée par l’ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l’accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international.

* Axe 7 - Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
* Axe 8 - Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
* Axe 9 - Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

[La stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 en bref (PDF - 5.02 Mo)](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNTEDD%20-%20En%20bref.pdf)

**Les objectifs de développement durable de l’ONU**



<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

**Ressources : accompagner des éco-délégués, se former à être éco-délégué**

### <https://eduscol.education.fr/1118/qu-est-ce-que-l-education-au-developpement-durable>

### <https://www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable-10835>

### <https://www.education.gouv.fr/des-ressources-pour-les-eco-delegues-303753>

### <https://www.education.gouv.fr/eco-delegues-la-mallette-de-l-ambassadeur-de-la-biodiversite-et-de-la-lutte-contre-le-rechauffement-303741>

**Eco-école** : un programme d’éducation au développement durable de la maternelle au lycée, un accompagnement personnalisé et de proximité. <https://www.eco-ecole.org/actu-ecodelegues/>

### Éco-délégués : des élèves engagés pour la planète. ADEME. *Mis à jour mars 2021*

### Lien notamment vers les guides de l’éco-délégué au collège et au lycée.

### <https://www.mtaterre.fr/dossiers/eco-delegues-des-eleves-engages-pour-la-planete>

### Envie de devenir éco-délégué ou de former des éco-délégués ? Plateforme des académies Franciliennes *2015* <http://www.eco-delegues.fr/>

**Le livret de l'éco-délégué** : Guide à l'usage des collégiens et lycéens engagés dans une démarche de développement durable. Charles Boulland, Jean-Marc Cimino. *2014*

<https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/178596/178596-26434-33750.pdf>

**Boite à outils : les éco-délégués** Conseil Régional de Basse-Normandie, Rectorat de l'Académie de Caen, GRAINE Basse-Normandie, CRDP de Caen, proviseur du Lycée Fresnel. *2011*

<http://www.graine-normandie.net/images/stories/pdf/actions/coordination_projets/BoiteOutils_EcodelVF_web.pdf>

**Ecoguide pour un agenda 21 scolaire** (cycle 2 et 3) Isabelle Doat, Philippe Mahuziès, Christophe Coudouy, *2011* <http://www2.occe.coop/ressource/ecoguide-pour-un-agenda-21-scolaire-0>

**Objectifs de développement durable et agenda 2030**

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

**L’éducation en vue des objectifs de développement durable (ONU)** <https://www.education.gouv.fr/media/67923/download>

<http://www.ledeveloppementdurable.fr/odd/> (exposition Goodplanet (Yann Artus Bertrand) / Canopé…)

<https://www.agenda-2030.fr/ressources/les-rosaces-des-odd-161>

<https://elyx.net/givebox/> (s’inscrire pour accéder à des ressources très adaptées aux scolaires)

<https://www.eco-ecole.org/en-route-vers-2030-nouvel-outil/> guide pour la découverte des ODD et leur déclinaison en milieu scolaire.

### Agir pour un monde en commun-Agence française de développement (AFD). <https://www.education.gouv.fr/media/67917/download>